



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAL-D'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Urbanisme et Aménagement Durable
Pôle Etudes et Aménagement Durable - Mission Immobilier Foncier et Procédures

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de de l'Isle-Adam, Mours, Nointel et Presles

Par arrêté préfectoral n° 2019-15291 en date du 4 juillet 2019, le directeur départemental des territoires a prescrit l'ouverture, au profit du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP), d'une enquête publique unique portant sur la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux des forages Cassan 1, 2 et 3 à L'Isle-Adam et Mours, à l'instauration des périmètres de protection et de servitudes d'utilité publique, à l'autorisation au titre du code de l'environnement, et à l'autorisation sanitaire d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine au titre du code de la santé publique.

Cette enquête se déroulera du mercredi 11 septembre au vendredi 11 octobre 2019 inclus.

Pendant ce délai, les personnes intéressées par ce projet pourront prendre connaissance du dossier dans les mairies concernées et consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet dans chaque mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public de leurs bureaux.

Un exemplaire du dossier sera également déposé au SIAEP, groupement de services publics, 1, avenue Jules Dupré – 95290 L'Isle-Adam, dont les horaires d'ouverture sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- fermé le mercredi après-midi.

Elles pourront également transmettre leurs observations par écrit au commissaire-enquêteur dans les mairies concernées, qui les annexera aux registres d'enquête ou adresser un courriel à l'adresse suivante :

enquete-publique-1368@registre-dematerialise.fr

Les courriels seront annexés aux registres d'enquête dès réception et tenus à la disposition du public. Les courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, ne seront pas pris en compte.

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet suivant : **<https://www.registre-dematerialise.fr/1368>**

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public **au SIAEP**.

M. Abdelmajid GUESSOUM, Attaché territorial de collectivité locale, est nommé commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations et déclarations des intéressés aux lieux, dates et heures précisées ci-après :

Mairie de l'Isle-Adam :	mercredi 11 septembre 2019 de 8h30 à 12h00 vendredi 11 octobre 2019 de 13h30 à 17h00
Mairie de Nointel	mardi 17 septembre 2019 de 16h00 à 18h00
Mairie de Mours	samedi 21 septembre 2019 de 10h00 à 12h00
Mairie de Presles	jeudi 3 octobre 2019 de 9h00 à 12h00.

En complément du dossier déposé en mairie et de la rencontre avec le commissaire enquêteur, des informations peuvent être demandées à M. LE MONNIER, Conseil départemental du Val-d'Oise, Direction de l'environnement – Service eau et assainissement, tél : 01.34.25.37.27 antoine.lemonnier@valdoise.fr

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour rédiger son rapport et ses conclusions motivées.

Les conclusions émises par le commissaire-enquêteur seront communiquées à toute personne concernée qui en fera la demande au directeur départemental des territoires ou aux mairies concernées.